# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 19 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 29 DECEMBRE

## Sénat Français.

LA CESSATION DES POURSUITES.

*Séance du 1er décembre 1876.*

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de loi précédemment votée par la chambre des députés, ayant pour objet de mettre fin aux poursuites pour faits relatifs à l'insurrection de la Commune.

Sur la demande de M. Pâris, rapporteur, l'urgence est déclarée.

M. le général Chanzy monte à la tribune pour combattre le projet de loi, qu'il regarde comme dangereux.

L'honorable sénateur ne saurait même accepter le contre-projet présenté par M. Bertauld, contre-projet qui ne diminue pas la tristesse de l'orateur.

En réalité, on voudrait faire reconnaître les insurgés de la Commune comme belligérants et on a le droit de se demander jusqu'où on poussera la logique de cette première mesure.

Ne vous y trompez pas, messieurs, ce que vous allez discuter c'est la préface de l'amnistie. (Vive adhésion à droite.)

N'augmentons pas la honte dont nous a couverte aux yeux de l'Europe la guerre civile en présence de l'étranger, en donnant le spectacle d'une absence complète de dignité et de fermeté. (Approbation à droite.)

Ne prouvons pas que nous avons perdu jusqu'à la faculté de nous indigner. (Très bien ! très bien !)

Je me tourne vers ceux qui nous ont promis la République aimable et je les supplie, dans leur intérêt, de ne pas embarrasser le gouvernement de leur choix. Voilà les raisons pour lesquelles je demande au sénat de repousser le projet et le contre-projet qui lui ont été soumis (Vive approbation à droite.—Applaudissements.)

M. Bertauld.—Comme membre de la minorité de la commission, je viens combattre les conclusions de la majorité de cette commission. Toutefois, messieurs, le désaccord n'est pas aussi grand qu'on pourrait le supposer. Il ne porte que sur une question de forme. Tout le monde a reconnu que l'œuvre de la répression était terminée, non pas pour les chefs de la Commune, non pas pour ceux qui ont commis des crimes de droit commun, mais pour les acteurs subalternes. Il est on sentiment été unanime dans la commission; tous, en effet, nous avons rendu hommage à la lettre du 22 juin, de M. le président de la République; lettre qui était la consécration de ce qui avait été déclaré dans le rapport du général Appert.

Vous avez rappelé les termes de la lettre de M. le président de la République : Je vous affirme, dit-il, que plus je relis ce document solennel, moins je comprends les résistances que notre système pourrait éprouver.

Que demandons-nous au sénat aujourd'hui ? D'affirmer cette lettre en réalisant ses effets dans un projet de loi et de l'élever ainsi à la dignité de décision législative. (Approbation à gauche.)

M. de Meaux combat le projet :

Quant à l'argument, dit-il, qui consiste à dire qu'il faut rendre la sécurité aux familles des condamnés, je répondrai qu'il faut aussi assurer la sécurité des honnêtes gens. (Approbation à droite.)

Non, messieurs, je ne crois pas ce que j'appellerai l'impunité légale. (Applaudissements à droite.) Songez à ceci : le jour où l'impunité légale sera décrétée, on verra des soldats, des officiers de la Commune qui se vanteront d'avoir porté les armes. Est-ce que vous êtes sourds aux discours qui sont prononcés dans les réunions publiques au pied des tombes ?

N'avez vous pas entendu le vœu du conseil général de la Seine en faveur de l'amnistie ? Eh bien ! si vous persistez dans ce qu'on vous demande, vous trouverez bientôt en présence de grands criminels auxquels vous aurez assuré l'impunité.

Bientôt, vous verrez venir à Paris, pour assister à une grande solennité industrielle, des députations du monde entier.

On va faire disparaître les traces de nos désastres ; on va relever les ruines. Or, messieurs, vous le voudrez pas que les étrangers assistent au défilé de tout ce qui reste de misérable criminel.

Non, vous n'assurerez pas à ces misérables l'impunité légale et de quel droit puniriez-vous ensuite les contumaces ?

L'orateur (se tournant vers la droite) : Demandez l'amnistie, j'y adhérerai volontiers si ceux pour lesquels on demande l'amnistie voulaient nous amnistier nous-mêmes. (Applaudissements à droite.)

Voter les propositions serait un acte de défaillance. (Très bien ! Bravo !)

M. Tolain combat les conclusions de la commission, en faisant appel aux souvenirs du 2 décembre.

Les membres des commissions mixtes étaient de bien grands criminels ; on a jeté cependant sur leurs méfaits le voile de l'oubli.

Pourquoi montrer plus de rigueur pour les soldats inconscients de la Commune ? (Rumeurs en sens divers.)

M. le garde des sceaux déclare que le gouvernement, tout en restant fidèle au texte et à l'esprit de la lettre du 25 juin, se rallie à l'amendement de M. Bertauld, il ne voit dans cet amendement rien qui soit en contradiction avec cet acte du chef de l'Etat, il en est au contraire la consécration légale et il contribuera à faire atteindre plus complètement le but que tout le monde se propose : apaiser et rassurer. (Très bien ! à gauche.)

La lettre paraissait offusquer un gouvernement, mais tout ce qui peut ajouter quelque chose à ses chiffres favorables ne saurait être repoussé. (Bruit à droite.)

Or, en résumé, dit-il en garde des sceaux, le gouvernement verrait avec satisfaction l'adoption d'un amendement qui n'est qu'un hommage rendu à la lettre de M. le président de la République et qui la consacre d'une manière légale et définitive. (Applaudissements à gauche.)

M. Pâris, rapporteur, combat l'amendement : sa réalisation, dit-il, des termes de la lettre du maréchal. Il assure l'impunité aux membres les plus coupables de l'insurrection, à ceux qui conduisaient le mouvement, à ceux qui ont dressé les dernières barricades, à ceux qui ont décimé notre armée, à ceux qui étaient en communion d'efforts et d'idées avec les Communeux. A droite : C'est cela ! Très bien !

Nous voulons la clémence, nous approuvons la lettre du 25 juin, mais nous n'avons pas besoin d'oublier vous de garanties légales contre cette lettre. A droite : Très bien ! très bien !

Nous regrettons d'être en désaccord ici avec un ministre qui est notre allié pour la défense de tous les intérêts sociaux, mais nous avons ici un devoir à remplir et nous le remplirons quand même. (Applaudissements à droite.)

Il faut que la politique du sénat soit ferme. Pas de faiblesse, pas de compromis. (Nouveaux et très vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

Le scrutin est ouvert. M. Dufaure est battu. 156 voix contre 154 décident qu'on ne passera pas à la discussion des articles, et la séance est levée.

La droite applaudit ; c'est assez dire que le projet est bel et bien enterré.

---

FRANCE ET ALLEMAGNE.—Londres, 16 décembre.—S'il faut en croire le correspondant parisien du *New York Herald*, une vive indignation a été causée dans la capitale française par la nouvelle qu'une alliance venait d'être conclue entre l'Allemagne et l'Espagne. L'ambassadeur de France en Espagne, M. de Chaudordy, est allé à Constantinople pour représenter son pays à la conférence, pendant la question d'Orient, et c'est en son absence qu'ont eu lieu les négociations en vue d'une alliance, manière d'agir que les journaux parisiens regardent comme peu digne.

Une grande irritation a aussi été causée à Paris par une dépêche du prince de Bismark dans laquelle il critique vertement la conduite du gouvernement français au sujet du tort causé au commerce allemand par les droits d'exportation français sur le fer. Cet acte du chancelier allemand, tout à la nouvelle du traité avec l'Espagne, est regardé comme une preuve de sentiments hostiles de sa part, et d'un désir, peut-être, de voir jusqu'où il pourrait pousser la France sans provoquer de résistance, de manière à savoir exactement à quoi s'en tenir en cas de guerre en Orient.

---

—On lit dans le *Journal des Débats* :

Se doute-t-on du chiffre exact des livres qui, chaque année, entrent à la Bibliothèque nationale ? Les législateurs ont besoin d'être officiels pour qu'on y ajoute foi, et elles sont officielles, en effet.

Chaque année, la bibliothèque de la rue Richelieu reçoit 40,000 volumes.

Or, elle possédait, en 1874, plus de 2 millions de volumes. D'après un rapport officiel, c'est 2,077,571. Le même rapport publiait volontiers le chiffre, qui rectifiait celui que nous avons donné, il y a quelque temps.

Ce chiffre de volumes s'est accru, depuis 1874, de 80,000 volumes, et, aujourd'hui, c'est 2,157,571 volumes qui sont sur les rayons de la grande Bibliothèque de Paris.

Voici, à ce sujet, un calcul de fantaisie : Admettant que chaque volume ait une épaisseur de 6 centimètres, ces 2,157,571 volumes, alignés perpendiculairement, occuperaient une longueur de 12,945,426 centimètres, soit 129,454 mètres, équivalant en chiffres ronds à 130 kilomètres.

En conséquence, il serait donc une ligne ayant un développement égal à plus de trois fois la circonférence de Paris et égal à la distance qui sépare Paris d'Orléans, plus 10 kilomètres.

---

AVIS AUX PRISEURS.—On a retrouvé, il y a quelques jours, rue des Carrières, à Paris, une femme morte dans son lit. Le médecin, chargé des constatations légales, a déclaré qu'elle avait succombé à une congestion cérébrale, déterminée par l'abus du tabac à priser.

---

AMÉLIORATION DANS LES AFFAIRES.—10,000 VENTES EN UN JOUR.—Dans ces temps difficiles, une demande active pour un article prouve qu'il répond à un besoin profondément senti par le public.

La grande réputation de "l'Emplâtre poreux de capsicine de Benson," qui est une grande amélioration sur l'emplâtre poreux ordinaire et qui a mérité d'être mis en tête, est devenu le premier de tous les remèdes externes. Dix mille de ces emplâtres ont été vendus dernièrement en un jour, dans la ville de Philadelphie seulement, et la demande est fort active partout. L'emplâtre poreux de capsicine de Benson opère avec une vigueur étonnante : il soulage immédiatement et guérit plus promptement qu'aucun emplâtre ou liniment connu. Prix 25 cents.

## Le Comité Conservateur des Retours.

Délégué auprès du Comité Congressional, prie les personnes ayant connaissance de faits relatifs à la dernière élection, de vouloir bien les lui communiquer au No 132 rue du Canal. Les faits dont il s'agit sont relatifs :

Aux personnes dont l'enregistrement, aurait été refusé illégalement parce qu'elles seraient des papiers de naturalisation de la Cour de Justice ;

Aux personnes dont les noms ont été effacés illégalement des livres d'enregistrement et qui conséquemment n'ont pu voter ;

Aux actes d'intimidation.

F. C. ZACHARIE,
1626—6f Chairman du Comité.

## Salle du Comité des Retours

Parti Démocratique-Conservateur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
No 132 rue du Canal.
Nouvelle-Orléans, 12 Décembre 1876.

Ce Comité ayant été chargé du soin de préparer le cas échéant, un exposé de la fraude commise aux élections du 7 novembre dernier, et de la présenter au Comité Congressional, prévient toutes les personnes qui auraient quelques renseignements à fournir, qu'un membre du Comité sera tous les jours, dans la salle de réunion, No 132 rue du Canal, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, et de 8 heures du soir à minuit, pour recevoir les dits renseignements. On désirerait surtout que les faits, les noms et l'adresse des témoins fussent consignés sous forme d'affidavits ou d'interrogatoires.

F. C. ZACHARIE,
1446—6f Chairman du Comité des Retours.

## Département des Finances,

Hôtel de Ville,
Nlle-Orléans, 13 déc. 1876.

PROPOSITIONS.

Le soussigné recevra, au bureau du département des finances, jusqu'au VENDREDI, 22 décembre 1876, à midi, des propositions pour la fourniture de numéros de véhicules et de licences pour l'année 1877.

Les numéros devront être conformes au cahier des charges qu'on peut voir au bureau du département. Un cautionnement de $500 sera exigé comme garantie de la fidèle exécution du contrat.

La ville se réserve le droit de rejeter les propositions en partie ou en totalité.

EDWIN PILSBURY,
1284—9f Administrateur des finances.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer Orléans, coin White et Lahaye, Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1876.—A la réunion régulière du Bureau des Directeurs de la Compagnie de chemin de fer Orléans, tenue ce 19 de ce mois, un dividende d'une piastre par action sur les bénéfices des six derniers mois a été déclaré, payable à ce Bureau, aux actionnaires de la Compagnie, à partir du second jour de janvier 1877. Aucun transfert d'actions ne sera fait dans les livres de la Compagnie pendant les dix jours qui précéderont le paiement susdit en question.

H. HUARD,
1246—15f Secrétaire.

Bureaux du N. O. City Railroad Co.—No 124 rue du Canal—Nlle-Orléans, 16 décembre 1876. —A une assemblée du Board des Directeurs, ce jour le 13 courant, un dividende de $5.00 par action a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du LUNDI 1er janvier 1877.

C. C. LEWIS, Secrétaire.
17 déc—jusqu'au 1er janv

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1876.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette banque, le troisième MARDI de janvier, 16 du mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY,
1246—1m Caissier.

Banque des Mechanics & Traders.—Nlle-Orléans, 15 décembre 1876.—L'élection annuelle des directeurs de cette banque, pour ensuite l'année suivante, aura lieu au local de la banque, No 78 rue Carondelet, le LUNDI, 15 janvier 1877, entre dix heures du matin et 2 heures de après-midi.

MOSES HARRIS,
15 déc—1m. Caissier.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance "Home," No 78 de la rue du Camp, — Nouvelle Orléans 14 décembre 1876. — Avis est par le présent donné aux actionnaires de cette Compagnie, que, conformément à la Charte de la Compagnie susdite, un dividende de dix pour cent sera ouvert, sans intérêt, aux bureaux de la Compagnie, le LUNDI, 1er janvier 1877, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

MOSES HARRIS,
1446—6f Secrétaire.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—No 132 rue du Canal—Nouvelle-Orléans 4 décembre 1876.—Avis est par le présent donné aux actionnaires que l'élection annuelle, de douze directeurs, pour l'année 1877, aura lieu, conformément à la Charte, au Bureau de l'Association, le MARDI, 26 décembre 1876, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

G. LANAUX,
9 Déc—au 26. Secrétaire.

Banque Nationale Mutuelle.—Nlle-Orléans, 6 décembre 1876.—L'élection annuelle de directeurs de cette banque, pour l'année prochaine, aura lieu au local de la banque, No 156 de la rue Canal, le MARDI, 9 janvier 1877, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JOSEPH MITCHEL,
9déc—30j Caissier.

Workingmen's Bank.—Banque des travailleurs.—Nlle-Orléans, 6 décembre 1876.—L'élection annuelle de directeurs de cette banque, pour l'année courante, aura lieu, au local de la banque, le MARDI, 2 janvier 1877, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-m.di, le lundi 1er janvier 1877 étant un jour férié.

J. B. MONDIEGI,
9 déc—30j Caissier.

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Lac Pontchartrain.—Nlle-Orléans, 7 décembre 1876.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 8 janvier 1877, de 10 heures du matin à midi et quart, aux bureaux, No 17 de la rue Baronne.

F. McBRIDE, Secrétaire.
8déc—12m

Bureaux de la Compagnie de chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.—Nlle-Orléans, 7 décembre 1876.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 8 janvier 1877, de 10 heures du matin à midi et quart, aux bureaux, No 17 de la rue Baronne.

F. McBRIDE, Secrétaire.
8déc—12m

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 5 décembre 1876.—Le dernier lundi de décembre tombant, cette année, le jour de Noël, avis est donné aux actionnaires que l'élection régulière de douze directeurs, pour l'année suivante, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, angle de rues Canal et Camp, le 25 Décembre 1876, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. W. HINCKS,
8déc—au 26. Secrétaire.

New Orleans Insurance Company.—New Orleans, 7 December 1876.—The last Monday of December falling this year on Christmas day, the Stockholders are hereby notified that the regular election for twelve Directors to serve the ensuing year will be held at the City of the Company, corner Canal and Camp Sts., the 25th day of December 1876, between the hours of 10 A. M. and 2 P. M.

J. W. HINCKS,
8 déc—au 26. Secrétaire.

## AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'informer tous ses amis et le public en général qu'il est formé une association sous la raison de

POINCY & ANDRÉE,

pour la gestion des propriétés, la perception des loyers, le paiement des taxes et locaux, la passation des fonds, &c., &c.

Ils sollicitent l'agence générale des personnes résidant à l'étranger ou à la campagne.

L. ARTHUR POINCY,
C. ANDRÉE.
dec1—3m 126, rue de la Course.

## INSTITUTIONS.

### INSTITUTION D'AQUIN.

Cette institution, dirigée par Mademoiselle H. FITZGERALD, et occupant de spacieux édifices dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent y fréquenter, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres et maîtresses occupés de sa spécialité d'enseignement.

Les classes des jeunes demoiselles sont ainsi chacune, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes : l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand, les Mathématiques, la Physique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire Naturelle, la Peinture, etc., etc.

Le Piano et le Chant et le soulage sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions s'adresser à l'institution, 282 rue Bayou, près Claiborne. 2 sept—6 m.

Ecole Peabody. — Ecole primaire et in grammaire. — Cette école modèle où les jeunes garçons et les jeunes filles de 5 à 15 ans, recevront sous la direction de professeurs expérimentés, vient d'ouvrir ses salles du Peabody Normal Seminary, N° 247 de la rue St-Charles, un LUNDI, 16 septembre, à 9 heures de matin. Les familles de la ville désirant sont priés de s'adresser aux professeurs.

HOWE M. LUTHER,
20 août—6f Agent du Peabody Education Fund pour la Louisiane.

DOLBEAR!
203 rue du Canal. 203 rue du Canal,
COLLÈGE COMMERCIAL.

Ouvert tous les jours et tous les soirs de 9 heures du matin à 9 heures du soir, durant toute l'année. Les nouveaux élèves commencent quand dans une branche quelconque, Calligraphie de tenue de livres, d'écriture, d'arithmétique, le jour et dans la soirée, pour les dames et les demoiselles.

LEVI DOLBEAR, Président.
11 juillet—1 an—DMJ.

### Institution de Mlle Defrance,

Pensionnat de Demoiselles

Dirigé

PAR MLLE SUZANNE LARRIEU,

Vincennes, 15 rue Monsieur, près Paris, France.

Cet établissement fondé depuis et sous cette toutes les garanties pour l'éducation des jeunes personnes. Des cours y sont faits par des professeurs de Paris. Sous le rapport de l'instruction, l'institution a les mêmes avantages que si elle était située dans Paris, tandis que sous le rapport de l'hygiène, elle présente des conditions exceptionnelles. Seul prix du trajet de Vincennes et retour, 2 fr. 50 c. Pour informations et références, s'adresser au rédacteur en chef de l'Abeille. 5 avril—1y

## E. A. PEYROUX

NOTAIRE PUBLIC.

53 Passage de la Bourse,
Entre les rues Conti et Bienville,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Les plus grands soins apportés aux affaires de Mineurs et aux procurations étrangères.
Wmai—1an

## J. DESCA

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 63....RUE VIEILLE-LEVÉE....No. 5
(Louisiane Nouvelle.)

Manufacture à vapeur de :
TABAC A FUMER ET A PRISER,
Et fournisseur de
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC AU CHIQUE, PIPES &c.
1Mdéc 76—1an Wee vette-Syndam

## Hy. J. MONTAGNET,

(Successeur de P. LP. LAINE, agent,)
—MARCHAND DE—

## CHARBON

Pittsburg, Anthracite et Cannel.

Prompt approvisionnement des familles et des bateaux à vapeur.

Bureau, No 127 de la rue de la Commune, près Carondelet, Nlle-Orléans.

On reçoit les ordres aux deux endroits.
Mdéc—1an

## SPECTACLES, BALS, &c.

### ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.

Pour une semaine seulement, commençant le DIMANCHE, 10 DECEMBRE 1876.

La célèbre troupe de la grande ópera bouffe, Les Parisiennes de Mlle Aimée, Directrice, Impresario et Régisseur Général, Mme Aimée, Première Chanteuse, Mme Jeanne Jeanne, Première Chanteuse, Mme Vernon, Première Chanteuse, Mme Marie Aimée, Première Chanteuse, Mme Lucie, Première Chanteuse, Mme Lucie, Première Chanteuse, Mme Lucie